

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : officielles Organ des Schweiz.
Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: 9 (1944)

Heft: 11

Rubrik: Contrôle des films cinématographiques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Contrôle des films cinématographiques

Circulaire No. 116.

Concerne les films:

<i>Les bas-fonds de Shanghai</i>	<i>Obsession</i>
<i>Carmen</i>	<i>Ordonnance malgré lui</i>
<i>Cauchemar (Nightmare)</i>	<i>Passion tragique</i>
<i>Le crime de Sir Humbert</i>	<i>Pierre et Jean</i>
<i>La femme du Faubourg (Kings Row)</i>	<i>Quitte ce chemin (Retour sur le bon chemin)</i>
<i>La fille du G-Man</i>	<i>Le rat</i>
<i>La fornarina</i>	<i>Les sept braves</i>
<i>L'homme à l'heliotrope</i>	<i>Valeri Tschkalow</i>
<i>Larceny Inc.</i>	<i>Le vengeur</i>
<i>Marchands d'esclaves</i>	<i>World of plenty</i>
<i>La marihunna</i>	

Certificats de censure généraux Cinémas temporaires et ambulants

I.

Décision de l'Etat-Major de l'armée.

Division Presse et Radio, section film.

Est interdit sur tout le territoire de la Confédération le film:
Ordonnance malgré lui.

II.

Décisions du Département de Justice et Police.

1) Les films suivants sont interdits sur territoire vaudois:

- a) *Les bas-fonds de Shanghai* (Shanghai Gesture) (américain).
Motifs: Film morbide où évoluent toutes sortes de personnes de moeurs inavouables. Impression finale malsaine et déprimante.
b) *Larceny Inc.* (américain).
Motifs: Film de gangsters susceptible de suggérer des actes criminels ou délictueux. Le côté comique de certaines situations n'enlève rien à l'impression défavorable de l'ensemble.
c) *Valeri Tschkalow* (russe).
Motifs: Film de propagande étrangère dont la représentation est particulièrement inopportun dans les circonstances actuelles.

Les personnes qui feraient projeter les films interdits, sous leur titre original ou sous un autre titre, s'exposent aux pénalités prévues aux art. 79 et suivants de l'arrêté du 4 octobre 1927 concernant les cinématographes et les dépôts de films.

2) L'interdiction d'admission des enfants est étendue aux jeunes gens n'ayant pas 18 ans révolus à l'égard des films:

* <i>Carmen</i>	<i>L'homme à l'heliotrope</i>
<i>Le crime de Sir Humbert</i>	<i>Pierre et Jean</i>
<i>La femme du Faubourg (Kings Row)</i>	<i>Quitte ce chemin (ou Retour sur le bon chemin)</i>
<i>La fornarina</i>	<i>Le vengeur (film américain)</i>

*En outre, la projection du film *Carmen* est autorisée moyennant certaines coupures dont la liste est déposée au Département de justice et police.

Des cheminots et des chemins de fer

Il est des hommes et des situations photogéniques; les chemins de fer le sont particulièrement. Il y a peu de films où n'apparaissent pas un train, une gare, une scène de départ. Un film illustrant la vie

des cheminots doit donc naître sous une bonne étoile, ce qui implique la tentation d'en abuser, de multiplier les scènes touchantes, les paysages grandioses, en un mot les effets faciles.

On ne peut adresser ce reproche au film de la Fédération suisse des cheminots «Ceux du rail». C'est le plus grand compliment que l'on puisse faire. Si ses auteurs ont évité les écueils, c'est aussi parce qu'ils visent à montrer avant tout les difficultés, les dangers du métier, le sang-